

### NOUVELLE AGRESSION D'UN PSYCHIATRE DANS LE CADRE D'UNE EXPERTISE.

La violente agression physique, dont a été victime le Docteur Bernard Villamot le 23 janvier 2019 à Albi lors d'une expertise au commissariat, est la seconde atteinte à la vie d'un psychiatre dans l'Occitanie en moins d'un an. Au-delà de l'extrême gravité des faits, il faut sans doute mettre l'accent sur les points suivants. L'exercice psychiatrique amène à côtoyer les idées délirantes, les hallucinations, la réactivité, la dangerosité, les passages à l'acte, les transferts agressifs, les désinhibitions toxiques.... Les psychiatres restent par ailleurs les avocats permanents de leurs patients. Ils les défendent face au mauvais procès en dangerosité, toujours intenté par la société à l'encontre du patient psychiatrique, plus souvent victime qu'agresseur. Cependant les psychiatres nécessitent, bien plus que d'autres spécialités médicales, un soutien face au risque d'agression. Ce soutien passe par plusieurs formes : enseignement dans le cursus psychiatrique des règles de sécurité, règles institutionnelles de protection, réflexion sur la disposition de son cabinet, possibilités de faire appel à une aide, prudence dans les horaires de consultation de nouveaux patients, évaluation clinique de la dangerosité. La revue de la littérature montre que le risque d'agression peut survenir même chez des psychiatres expérimentés<sup>1</sup>.

Pour certains, ces rappels vont à l'encontre de la dimension relationnelle et psychothérapeutique de notre exercice professionnel. Mais, l'autre psychiatre occitan sévèrement blessé, était un psychanalyste chevronné. **Le Syndicat des Psychiatres Français exprime tout son soutien et ses vœux de rétablissement à ce collègue estimé. Il rappelle son rôle dans la défense d'un exercice professionnel en sécurité.**

<sup>1</sup> [Dublin WR, J Clin Psychiatry. 1988 Sep;49\(9\):338-45.](#)